



# Le BEPA TRAVAUX PAYSAGERS en 1 an (rentrée 2009)

## Les métiers préparés

Le BEPA prépare au métier d'employé qualifié dans le cadre d'entreprises de tailles variées ou de service espaces verts de collectivités territoriales. Les activités varient en fonction des entreprises et des chantiers. Elles s'articulent autour de la réalisation et de l'entretien de jardins, d'espaces verts, de bordures de routes, de golfs... L'employé qualifié doit maîtriser des gestes professionnels, être en capacité d'utiliser du matériel (taille, tonte...), connaître les végétaux et leur physiologie. Il associe à son goût pour l'environnement et son sens esthétique des qualités physiques solides. C'est un métier de terrain, de contacts et d'équipe.

## Les conditions d'admission

### Niveau :

A partir de la rentrée 2009, compte tenu de la rénovation de la voie professionnelle, il n'est plus possible de signer un contrat d'apprentissage préparant au BEPA Travaux Paysagers en 2 ans ; seuls pourront s'inscrire des candidats autorisés par le CFA à préparer ce diplôme en 1 an dans le cadre d'un parcours personnalisé. Les autres candidats pourront s'inscrire dans un autre cursus (Bac Pro en 3 ans, CAPA, BPA ...).

### Âge :

Avoir au minimum 16 ans.

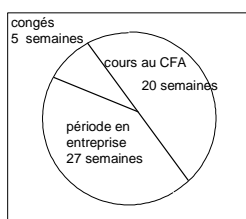
### Maître d'apprentissage

Vous devez rechercher un maître d'apprentissage dans des entreprises paysagistes, des services espaces verts de collectivités locales ou d'établissement public.

**Le contrat est conclu pour une durée de 1 an , votre rémunération étant calculée sur la base d'une 2<sup>ème</sup> année de contrat d'apprentissage .**

**N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi.**

## L'alternance CFA / entreprise



- ▶ **Yann VILLATTE et Bruno POLONI**, coordinateurs :  
Yann.villatte@educagri.fr - bruno.poloni@educagri.fr
- ▶ **Carole PELLEGRINO**, directrice cfa.landes@educagri.fr

## La formation

La formation se déroule en général sur 1 an en alternance (environ une semaine sur deux au CFA sur les semaines scolaires) de septembre à juin. Pendant les périodes de « vacances scolaires », vous êtes en entreprise ou en congés payés (5 semaines par an conformément à la législation du travail).

La formation est organisée sous forme de modules généraux et professionnels, à raison de 35 heures en CFA du lundi au vendredi midi.

Volumes hebdomadaires moyens sur deux ans	
<b>Enseignement général</b>	
Expression, communication et pratique de la Langue française	4
Pratique d'une langue étrangère	2
EPS	2
Vie sociale, civique et culturelle	2
Initiation au monde contemporain	2
Mathématiques et informatique	4.5
<b>Enseignement professionnel</b>	
Connaissance du milieu professionnel	1.5
Connaissance des systèmes vivants : biosphère,	3
Ecosystème, êtres vivants en vue d'un aménagement, d'un entretien de l'espace	2
Transformation de la matière et de l'énergie	2
Fonctionnement et résultats d'un processus de prestation de service	2
Réalisation et entretien d'espaces aménagés	5
<b>Module d'Adaptation Régionale (M.A.R) :</b>	
Réalisation et entretien de sols sportifs	Autof.
<b>Module d'Initiative Locale (M.I.L) :</b>	
Etude environnementale et activité sportive	1
<b>Rapport de stage</b>	2
<b>Total hebdomadaire sur 1 an</b>	<b>35</b>

*Des cours de soutiens optionnels sont proposés, en particulier pour la préparation de l'épreuve du rapport de stage.*

## L'évaluation

Les modules de formation sont évalués sous la forme d'un contrôle continu (C.C.F.) qui est pris en compte pour moitié de la note finale du BEPA. L'autre moitié est constituée de 3 épreuves terminales : une épreuve écrite d'expression française, une épreuve écrite professionnelle s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une épreuve de rapport de stage (écrit et oral).

Si vous êtes déjà titulaire d'un BEP, BEPA ou d'un Bac, vous pouvez être dispensé de certains modules généraux ; vous ne bénéficierez pas alors du C.C.F.

## La poursuite des études après le BEPA

La formation en BEPA par apprentissage favorise l'entrée directe dans la vie active dès l'obtention de votre diplôme. Vous pouvez aussi poursuivre vos études si vous le désirez par la voie de la formation initiale scolaire (lycée), par apprentissage (CFA) ou en formation adulte (CFPPA). Vous avez accès aux différents Bac Professionnels Agricoles ou à des formations complémentaires de type Certificats de Spécialisation. Vous pouvez également intégrer par voie de concours un poste de jardinier dans les villes ou les établissements publics.

*Le Bac Pro « Travaux Paysagers » et le BP « Productions Horticoles » par apprentissage existent au CFA Agricole et Horticole des Landes.*

## Autre formation de même niveau proposée au CFA

Le BPA Productions Horticoles « Cultures florales et légumières » ou « Pépinières » par apprentissage.

## Votre métier au quotidien

L'employé qualifié en espaces verts est un technicien de terrain qui exerce son activité dans le cadre de petites équipes autonomes, sous la direction d'un Chef de chantier ou directement du Chef d'entreprise ou de service. Il :

- Met en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin.
- Lit un plan d'exécution et effectue le report d'un plan sur le terrain.
- Réalise les différents travaux d'infrastructures d'un jardin en respectant les consignes fournies.
- Met en œuvre des techniques de plantation de végétaux d'ornement.
- Met en œuvre les différentes opérations nécessaires à la réalisation d'un gazon, à la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin.
- Observe et apprécie l'état d'un espace vert et connaît les opérations d'entretien à effectuer.
- Organise son travail dans le cadre d'une activité et effectue les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimales.
- Prépare le matériel, les produits, règle le matériel en fonction des consignes d'utilisation.
- Procède au nettoyage, vérification et rangement des différents équipements, matériels et produits utilisés.
- Organise les différentes tâches à effectuer dans l'espace et le temps dans un souci d'efficacité, d'économie d'efforts et de qualité.
- Maintient de bonnes relations avec les clients.
- Contrôle et justifie les résultats du travail exécuté.
- S'intègre dans des travaux d'équipes.
- Enregistre des données relatives aux travaux et aux matériels sur des documents prévus à cet effet.
- Connaît le fonctionnement de l'entreprise ou du service espaces verts.
- Participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.

### **Pour s'inscrire :**

- Retourner la fiche de pré inscription au CFA
- Le CFA vous convoque pour un entretien et un test écrit
- Le CFA confirme votre pré inscription ou vous propose une ré-orientation. Il vous transmet :

⇒ Un dossier d'inscription

⇒ Une fiche d'attestation d'embauche que vous devez faire compléter par le Maître d'apprentissage et nous retourner. Dès réception de cette fiche, le CFA service interface envoie à votre futur employeur tous les documents relatifs à la signature du contrat.